



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Calvados



VILLE DE CAEN

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

2024

CITE EDUCATIVE DE CAEN

**Quartiers Grâce de Dieu, Guérinière, Chemin Vert,
Pierre-Heuzé, Calvaire Saint-Pierre
Collège chef de file Lechanteur**

PREAMBULE

Le projet des cités éducatives participe de *la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers*. Il s'agit d'un programme gouvernemental, avec un pilotage et des moyens attribués par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, et par le ministère chargé de la Ville.

Il consiste à déployer, de manière coordonnée, des moyens humains et financiers publics supplémentaires dans des grands quartiers à faible mixité sociale. Ces quartiers cumulent de nombreuses difficultés socioéducatives et des risques avérés de décrochage global de certains élèves. Les Cités éducatives s'ajoutent aux politiques publiques mises en œuvre par ailleurs dans les quartiers concernés (renouvellement urbain, solidarités et stratégie pauvreté, emploi-formation professionnelle, sécurité...).

La Ville de CAEN a candidaté à l'automne 2021 afin d'être labellisée Cité Educative et a été retenue en février 2022 comme 73 autres nouveaux territoires qui, comme les 126 premières cités labellisées, rencontrent des difficultés d'ordre scolaire, social et urbain et où les acteurs du territoire ont élaboré une stratégie partagée ambitieuse pour améliorer les conditions de réussite des enfants et des élèves.

Périmètre de la Cité éducative en faveur des 0-25 ans

Les quartiers prioritaires de la Ville : Grâce de Dieu, Guérinière, Chemin Vert, Pierre-Heuzé, Calvaire Saint Pierre

Les collèges membres de la cité éducative : Dunois, Guillaume de Normandie, Stephen Hawking, Fernand Lechanteur.

Nom du collège chef de file : Fernand Lechanteur

Nom des écoles membres de la cité éducative :

- Ecole primaire Michel Pondaven
- Ecole primaire Authie Sud
- Ecole primaire Paul Gernez
- Ecole primaire Léopold Sédar Senghor
- Ecole primaire Les Vikings
- Ecole primaire Eustache Restout
- Ecole primaire Louis Le Châtelier
- Ecole primaire Vieira Da Silva
- Ecole primaire Reine Mathilde
- Ecole primaire Albert Camus

Les établissements publics associés : la section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Jules Dumont d'Urville - Pierre Simon de Laplace

Objectifs stratégiques de la Cité éducative caennaise

Le projet de cité éducative s'articule autour de quatre axes stratégiques :

AXE 1 : Accompagnement des parcours éducatifs.

AXE 2 : Accompagnement à la santé.

AXE 3 : Accompagnement à la parentalité.

AXE 4 : Accompagnement des publics à besoins particuliers.

Un projet local de renforcement des coopérations entre les acteurs, un plan d'actions et un plan de financement partagés, a été co-construit par l'Etat, l'Education Nationale et la Ville de Caen. Il répond aux 3 grands enjeux nationaux :

- *Conforter le rôle de l'école* : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements...
- *Promouvoir la continuité éducative* : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté...
- *Ouvrir le champ des possibles* : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations...

Par ailleurs, trois enjeux transversaux doivent faire l'objet d'une mobilisation particulière :

- *La relation des parents avec l'école et les institutions* ;
- *Le vivre ensemble et les valeurs de la République*, dont la laïcité et l'égalité entre les sexes ;
- *La poursuite d'études et l'insertion professionnelle*, à travers l'orientation, la découverte du monde du travail, l'emploi des jeunes sortis précocement du système scolaire et la formation, avec une attention accrue pour les 16-18 ans.

L'appel à projets global concerne les demandes de renouvellement d'actions 2023 et de nouveaux projets répondant aux 10 actions du projet de la Cité éducative de CAEN pour 2024 :

Axe 1 : Accompagnement des parcours éducatifs

- 1.2 Parcours citoyen des élèves de la Cité éducative
- 1.4 Accompagner le parcours d'orientation et la recherche de stage
- 1.5.1 Soutenir la persévérance scolaire des jeunes
- 1.5.2 Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Axe 2 : Accompagnement à la santé

- 2.2 Politique de santé pour les jeunes
- 2.3 Des projets en faveur du climat scolaire

Axe 3 : Accompagnement à la parentalité

- 3.1 Renforcer les alliances éducatives

Axe 4 : Accompagnement des publics à besoins particuliers

- 4.1 Parcours d'accueil allophones
- 4.2 Accompagnement des enfants en situation de handicap sur le temps extrascolaire
- 4.3 Un livret d'accueil pour les parents

PROGRAMME D' ACTIONS

Axe 1 : Accompagnement des parcours éducatifs

1.2	Parcours citoyen des élèves de la Cité éducative
Objectifs	Créer des actions contribuant à la citoyenneté dans le cadre du parcours citoyen des élèves
Présentation globale des actions attendues	Proposer des actions collectives, autour des thématiques de citoyenneté, de laïcité et de développement durable. Par exemple : comment développer son esprit critique, débattre, coopérer...
Précisions sur la cible de l'appel à projets	Articulation avec l'Education Morale et Civique. L'action devra être complémentaire avec le droit commun de l'Education nationale, avec les actions proposées dans le cadre du contrat de ville de Caen la mer et les actions déjà existantes dans la cité éducative caennaise.
Public	Elèves des écoles élémentaires, collèges et SEP du lycée des 5 quartiers prioritaires

<p style="text-align: center;">1.4</p>	<p style="text-align: center;">Accompagner le parcours d'orientation et la recherche de stage</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Accompagner le parcours d'orientation et la recherche de stage</p>
<p>Présentation globale des actions attendues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parcours de découverte des métiers de la 5^{ème} à la 3^{ème}, faire découvrir une variété de métiers aux élèves, en associant les parents, dans la mesure du possible. • Accompagnement à la recherche de stage de 3^{ème} de qualité : pour travailler son ambition, variété des métiers, mobilité...
<p>Précisions sur la cible de l'appel à projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collège Guillaume de Normandie - Collège Lechanteur - Collège Dunois - Collège Hawking - SEP Lycée Dumont D'Urville <p>Projet à concevoir en coopération avec les équipes pédagogiques et éducatives des établissements.</p> <p>L'action devra être complémentaire avec le droit commun de l'Education nationale, avec les actions proposées dans le cadre du contrat de ville de Caen la mer et les actions déjà existantes dans la cité éducative caennaise.</p>
<p>Public</p>	<p>Collégiens en classes de 5^{ème}, 4^{ème} et/ou 3^{ème} 3^{ème} prépa métier de la SEP du lycée des 5 quartiers prioritaires</p>

1.5.1	Soutenir la persévérance scolaire des jeunes
Objectifs	Favoriser la persévérance scolaire en travaillant l'accrochage scolaire
Présentation globale des actions attendues	<p>Ouvrir le champ des possibles, lutter contre le décrochage scolaire avec un volet préventif. Valoriser les parcours d'excellence, les réussites individuelles et collectives en travaillant sur les compétences transversales (softskill).</p> <p>Proposer des actions collectives en sensibilisant les jeunes à la coopération, l'engagement citoyen par exemple.</p>
Précisions sur la cible de l'appel à projets	<ul style="list-style-type: none"> - Collège Guillaume de Normandie - Collège Lechanteur - Collège Dunois - Collège Hawking <p>Projet à concevoir en coopération avec les équipes pédagogiques et éducatives des établissements en lien avec le référent persévérance du collège.</p> <p>L'action devra être complémentaire avec le droit commun de l'Education nationale, avec les actions proposées dans le cadre du contrat de ville de Caen la mer et les actions déjà existantes dans la cité éducative caennaise.</p>
Public	Collégiens des 5 quartiers prioritaires

1.5.2	Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
Objectifs	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par des actions ou propositions d'accompagnements innovantes.
Présentation globale des actions attendues	Proposer des expérimentations, des parcours de stage, de formation pour valoriser l'ambition professionnelle et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
Précisions sur la cible de l'appel à projets	L'action devra être complémentaire avec le droit commun, avec les actions proposées dans le cadre du contrat de ville de Caen la mer, avec les actions déjà existantes dans la cité éducative caennaise et les actions portées dans le cadre de la cité de l'emploi.
Public	16-25 ans des 5 quartiers prioritaires

Axe 2 : Accompagnement à la santé

<p>2.2</p>	<p>Politique de santé pour les jeunes</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Améliorer le bien-être et la santé des enfants et des jeunes par des actions innovantes couvrant les problématiques de santé mentale, de lutte contre la sédentarité et de prévention des risques et particulièrement pour les adolescents.</p> <p>Proposer des actions de prévention et de réduction des risques sur les conduites addictives, la sexualité adolescente et l'impact des réseaux sociaux. Développer des compétences psychosociales.</p>
<p>Présentation globale des actions attendues</p>	<p>Conduites addictives, impact des réseaux sociaux, sexualité, santé mentale, troubles du comportement, travail autour de l'alimentation, mieux se repérer dans son parcours de soin...</p>
<p>Précisions sur la cible de l'appel à projets</p>	<p>Ces actions, innovantes, devront venir en complémentarité des actions déjà existantes sur chacun des territoires, s'articuler notamment avec les dispositifs proposés par les établissements scolaires et pourront se dérouler sur les temps scolaires, périscolaires et/ou extrascolaires notamment pendant les vacances scolaires.</p> <p>L'action devra être complémentaire avec le droit commun de l'Education nationale, avec les actions proposées dans le cadre du contrat de ville de Caen la mer, avec les actions déjà existantes dans la cité éducative caennaise et en articulation avec le contrat local de santé.</p>
<p>Public</p>	<p>0-25 ans des 5 quartiers prioritaires</p>

<p>2.3</p>	<p>Des projets en faveur du climat scolaire</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Renforcer les actions visant à l'amélioration du climat scolaire.</p>
<p>Présentation globale des actions attendues</p>	<p>Développer notamment des actions autour des compétences psychosociales et autour de la communication non violente.</p> <p>Développer le bien être à l'Ecole par le biais d'actions collectives,</p>
<p>Précisions sur la cible de l'appel à projets</p>	<p>L'action devra être complémentaire avec le droit commun de l'Education nationale et les actions déjà existantes dans la cité éducative caennaise.</p>
<p>Public</p>	<p>Action à déployer auprès des élèves de l'élémentaire, des collégiens et des lycéens, des parents et des professionnels des 5 quartiers prioritaires</p>

Axe 3 : Accompagnement à la parentalité

3.1	Renforcer les alliances éducatives
Objectifs	Renforcer la place des parents au sein de la communauté éducative et dans le parcours scolaire/éducatif de leur enfant, en associant les partenaires.
Présentation globale des actions attendues	<p>Mettre en œuvre des projets collectifs favorisant la continuité éducative par des projets innovants, impliquant les familles sur tous les âges et les temps de l'enfant, scolaire, périscolaire, extrascolaire.</p> <p>Donner de l'information aux parents sur les parcours éducatifs.</p> <p>Renforcer lien entre l'Ecole et les parents.</p> <p>Développer des outils pédagogiques au service de la parentalité.</p>
Précisions sur la cible de l'appel à projets	L'action devra être complémentaire avec les actions développées par la CAF et les actions déjà existantes dans la cité éducative caennaise.
Public	Les parents des élèves d'élémentaire, collège et lycée et les parents des jeunes en insertion professionnelle des 5 quartiers prioritaires

Axe 4 : Accompagnement des publics à besoins particuliers

4.1	Parcours d'accueil allophone
Objectifs	Prendre en compte la situation des enfants allophones et de leurs familles
Présentation globale des actions attendues	S'ouvrir et mieux comprendre les différentes parentalités et contextes culturels pour mieux accompagner les familles allophones. Proposer des actions collectives en direction des enfants et de leurs familles pour favoriser le vivre ensemble, la compréhension des codes de l'école...
Précisions sur la cible de l'appel à projets	L'action devra être complémentaire avec le droit commun.
Public	0-25 ans et leurs parents des 5 quartiers prioritaires

4.2	Accompagnement des enfants en situation de handicap sur le temps extrascolaire
Objectifs	Accompagner les enfants en situation de handicap et leurs familles, notamment à l'accès aux loisirs.
Présentation globale des actions attendues	Faciliter l'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap, Proposer des actions de sensibilisation au handicap auprès du grand public pour une inclusion réussie.
Précisions sur la cible de l'appel à projets	Action à mettre en œuvre hors temps scolaire. L'action devra être complémentaire avec le droit commun. Le financement de l'action ne peut pas convenir à de l'investissement.
Public	0-25 ans et leurs parents des 5 quartiers prioritaires

4.3	Un livret d'accueil pour les parents
Objectifs	Rendre lisible l'offre éducative existante pour les familles allophones
Présentation globale des actions attendues	Un livret d'accueil pour les parents afin d'apporter une meilleure lisibilité à l'offre éducative existante et faciliter la notion de parcours des enfants (école, activités, soins, services) adapté à un public allophone : version écrite, version en ligne, version audio, version traduite...
Public	Public allophone des 5 quartiers prioritaires

MODALITÉS DE CANDIDATURE

1 – Structures éligibles

Toute personne morale, de droit public ou privé est éligible, quel que soit son lieu d'implantation. Les bénéficiaires des subventions de la Cité éducative peuvent ainsi être des associations, des collectivités, les bailleurs sociaux, les entreprises œuvrant pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Toutefois, si le porteur est une entreprise de droit privé à but lucratif, l'octroi d'une subvention ne doit ni fausser les règles du code des marchés publics ni les règles européennes sur les aides d'État.

2- Critères d'éligibilité : Projets en lien avec les actions décrites ci-dessus qui se déroulent sur les **quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et couvrant plusieurs quartiers dans la mesure du possible :**

- Grâce de Dieu, Guérinière, Chemin Vert, Pierre-Heuzé, Calvaire Saint Pierre
- A destination d'un public de 0 à 25 ans, ou des professionnels en lien avec ce public, ou des parents du public 0-25 ans.
- L'Action envisagée doit se dérouler sur l'année 2024 ou peut porter sur l'année scolaire 2024-2025 si elle est en lien avec un établissement scolaire.
- En cas de demande de reconduction d'une action, un bilan intermédiaire devra être transmis.

3- Descriptif de l'action :

Le projet présenté devra identifier précisément l'action concernée, le(s) quartiers prioritaires concernés, les tranches d'âge du public visées par l'action, et le cas échéant le ou les établissement(s) scolaire(s) concerné(s).

Il est primordial que le projet présenté soit travaillé en amont avec les partenaires mobilisés dans la proposition d'action (ex : directeurs d'école, chefs d'établissements, partenaires sociaux, ou autres...) pour s'assurer de leur adhésion.

Il est nécessaire de préciser la temporalité et la fréquence de la proposition d'action :

- Sur le temps scolaire
- Sur le temps périscolaire
- Sur le temps extrascolaire

4- Modalités de financement

Le financement s'appuie sur des crédits de la cité éducative. **Nous attirons votre attention sur le fait que les financements attribués dans le cadre du contrat de ville ne sont pas cumulables avec les demandes de financements de la cité éducative.** Tout autre co-financement est possible et à présenter dans le budget prévisionnel de l'action.

Sont exclus de l'appel à projet les dépenses suivantes :

- Les aides au fonctionnement annuel ou activités récurrentes des porteurs de projet ;
- Les dépenses d'investissement ;
- Les manifestations ou événements à caractère commercial et à but lucratif, religieux politique ou syndical ;
- Les séjours scolaires

5- Modalités de dépôt des demandes :

Le projet devra être déposé sur la plateforme Dauphin : (voire modalités de dépôt page suivante) :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Les crédits à solliciter s'intitulent "**14-ETAT-POLITIQUE-VILLE**".

Pensez à mentionner "**CE Caen**" dans le titre.

Nous vous demandons, par précaution, d'envoyer un mail de confirmation de votre envoi à ddets-ville@calvados.gouv.fr et cite.educative@caen.fr en précisant en objet : réponse à l'appel à projet cité éducative Caen.

- Le projet déposé sur la plateforme dauphin avant le conseil décisionnel sera étudié par l'équipe projet et des échanges avec le porteur de projet concerné pourront avoir lieu si des questions se posent.

-L'équipe projet est constituée à minima d'un représentant de la Ville de CAEN et du CCAS, d'un représentant de la DSDEN du Calvados, d'un représentant de la Préfecture du Calvados, du collègue chef de file de la cité éducative.

-La demande d'aide au financement sera ensuite proposée au Conseil décisionnel qui se réunit :

Date limite de dépôt	Date limite de dépôt
06 mai 2024	09 septembre 2024
conseil décisionnel	conseil décisionnel
Début juillet 2024	Début octobre 2024

Le conseil décisionnel de la cité éducative réunissant le Préfet, l'Inspectrice d'académie - Directrice académique des services de l'éducation nationale, le Maire, ou leurs représentants, chacun accompagné de personnes nommément désignées, la Principale du collège chef de file, décide des orientations des engagements financiers de la cité éducative, en définit les priorités et en contrôle le suivi.

-Après la prise de décision des membres du conseil décisionnel, une réponse est apportée au porteur de projet par mail.

SAISIE DES DOSSIERS SUR LA PLATEFORME DAUPHIN POINTS DE VIGILANCE

Les demandes de subvention sont à saisir sur la plateforme de dépôt en ligne «Dauphin» :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Un tutoriel plus complet d'aide à la saisie en ligne est également téléchargeable via le lien ci-dessus.

En cas de difficulté de saisie, vous pouvez contacter :

- la cellule d'accompagnement nationale : 09 70 81 86 94 (numéro gratuit) ou support.P147@experisfrance.fr

- l'unité politique de la ville de la DDETS : 02 31 52 74 08 / 02 31 52 74 14

ddets-ville@calvados.gouv.fr

■ Nouveaux porteurs : création d'un compte

Tout nouveau demandeur doit choisir un identifiant (une adresse mail valide) et un mot de passe strictement personnel pour créer son compte. Ce compte permettra au porteur de déposer une demande de subvention, de la modifier et de mettre à jour les informations de son organisme. Devront être joints à la demande de subvention :

- ✓ statuts de l'organisme,
- ✓ liste des dirigeants de la structure signée par le représentant légal,
- ✓ RIB (l'adresse figurant sur le RIB devra être identique à celle de la fiche de situation SIREN de l'INSEE).

■ En cas de demande de renouvellement

Les associations qui souhaitent renouveler une demande de subvention verront leur dossier pré-rempli :

- ✓ vérifiez que les informations concernant la structure sont à jour dans Dauphin : statuts, représentant légal, liste des dirigeants, délégation de signature, RIB, SIRET. En cas de modifications, informer la DDETS : ddets-ville@calvados.gouv.fr

■ Saisie du dossier

- ✓ choisir un **titre** court pour l'action et le faire précéder de « **CE CAEN 2024** ».
- ✓ renseigner le **territoire** où se déroule l'action : cocher le contrat de ville correspondant (Caen la Mer) et **ensuite le ou les quartiers prioritaires concernés**,
- ✓ décrire précisément l'action, de façon concise et claire,

✓ préciser les **bénéficiaires** : cocher les tranches d'âges et le sexe du public concerné,

✓ préciser les **dates de réalisation** de l'action

■ Budget prévisionnel de l'action

Pour la saisie du budget de l'action, sélectionner **l'année budgétaire 2024**.

Les recettes et particulièrement le compte 74 – Subventions d'exploitation doivent être remplies avec le plus grand soin. Pour que votre demande soit bien réceptionnée par la DDETS du Calvados, la subvention à solliciter s'intitule : **14-ETAT-POLITIQUE-VILLE**.

Le budget est à saisir sans chiffre après la virgule.

Domiciliation bancaire : ne pas cocher la case oui qui correspond à une domiciliation bancaire à l'étranger (Hors SEPA)

■ Pièces à scanner et à joindre dans Dauphin

✓ attestation sur l'honneur précisant le montant de la demande de subvention politique de la ville,

✓ délégation de signature si la personne ayant signé l'attestation sur l'honneur n'est pas le représentant légal,

✓ bilan intermédiaire en cas de demande de renouvellement,

Et en cas de première demande :

✓ budget prévisionnel 2024 de la structure,

✓ bilan comptable et compte de résultat de la structure,

✓ rapport du commissaire aux comptes pour les associations bénéficiaires de plus de 153 000 € de subventions publiques.

En cas d'erreur de saisie, nous vous demandons, par précaution, d'envoyer un mail de confirmation de votre envoi à ddets-ville@calvados.gouv.fr et cite.educative@caen.fr en précisant en objet : réponse à l'appel à projet cité éducative Caen.

CONTACTS :

Dépôt des dossiers

Unité politique de la ville de la DDETS :

- Nathalie ANSEAUME 02 31 52 74 08 nathalie.anseaume@calvados.gouv.fr
- Jeanne DE LA PORTE 02 31 52 74 39 jeanne.de-la-porte@calvados.gouv.fr

Élaboration du projet

Chef de projet de la collectivité :

- Marianne MENY 02 31 27 87 00 m.meny@caen.fr

Délégué du préfet :

- Caen : Loic LECANU 02 31 30 65 03 loic.lecanu@calvados.gouv.fr

Services de l'Éducation nationale :

- Chef de projet Éducation nationale Laurent LEJEUNE 02 31 45 96 12 laurent.lejeune@ac-normandie.fr
- Concernant des projets dans le 1^{er} degré : Adjoint à la Directrice académique des services de l'éducation nationale 02 31 45 95 04 dsden14-dvs@ac-normandie.fr
- Concernant des projets dans le 2nd degré : Graziella NOEL 02 31 93 01 75 graziella.noel@ac-normandie.fr